

# Aide aux jeunes pour l'innovation

Aide aux jeunes pour l'innovation  
Aide aux jeunes pour l'innovation  
Subventions

## Bénéficiaires

&nbsp;

- &nbsp;Les établissements publics ou privés : second degré, écoles d'ingénieurs, d'enseignement technique ou agricole, d'architecture, IUT, IUP, universités...
- &nbsp;Les associations de jeunes statutairement constituées

&nbsp;

## &nbsp;Finalités

&nbsp;

Développer un projet d'innovation dans le cadre de la scolarité, avec le soutien d'un tuteur qualifié (enseignant, professionnel). Le projet doit être réalisé dans le cadre :

- &nbsp;soit d'une relation entre l'établissement de formation et une entreprise ou un centre de compétences,
- &nbsp;soit d'une association de plusieurs jeunes aux compétences complémentaires,
- &nbsp;soit d'une création d'activité.

&nbsp;

## Dépenses financées

&nbsp;

Dépenses externes d'achat de matériel non récupérable, de sous-traitance ou de conseil extérieur, de frais de déplacements, de recherche documentaire ou de personnel internes à l'établissement de formation.

## Modalités

Subvention pouvant financer jusqu'à 50% des dépenses totales du projet, dans la limite de 6 000 euros TTC.

&nbsp;

2010.08.26

[OSEO](#);

\*}